

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 4

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2020/6/6

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 septembre 2020.

Présents :

AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOREL Christian, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine,
Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. SARRAZIN Joël,
M. BOREL Christian donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc,
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°2 sur le budget des ordures ménagères – ouverture de crédit en dépenses et en recettes

Au regard des investissements à conduire pour d'une part finaliser la campagne d'implantation des colonnes semi enterrées et aériennes ainsi que l'aménagement des déchèteries intercommunales, et d'autre part initier le programme de collecte des bio déchets, il faut ouvrir des crédits en dépenses et en recettes.

Aussi, il convient de procéder aux opérations suivantes :

Crédits à ouvrir en dépenses					
Sens	Section	opération	Article	Objet	Montant
Dépenses	investissement	98011	2157	Agencement et aménagement	50 000,00 €
		98011	2154	Achat Colonnes semi-enterrées	80 000,00 €
		60402	2188	Autres immobilisations	20 000,00 €
		60402	2157	Agencement et aménagement	80 000,00 €
		60403	2157	Agencement et aménagement	35 000,00 €
		60403	2188	Autres immobilisations	35 000,00 €
Total					300 000,00 €

Crédits à ouvrir en recettes					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	investissement	16	1641	Emprunt	300 000,00 €
Total					300 000,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 05 octobre 2020
Et de la publication, le 06 octobre 2020
Le président,
Monsieur Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

